



Conférence de presse du 1 octobre 2008 - Intervention de Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Ville de Genève

Mary Poppins dans le dispositif d'accueil de la petite enfance

Intégration de Mary Poppins dans le dispositif d'accueil

La Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève a été présente dès l'origine du projet Mary Poppins, qui a bénéficié de l'expertise et de l'expérience de ce Service en matière d'accueil de la petite enfance.

Ce mode de garde, qui se caractérise par sa souplesse, vient compléter l'offre d'accueil existante en structures collectives et familiales en proposant un service à domicile pouvant couvrir des besoins auxquels les crèches, crèches familiales, familles d'accueil et jardins d'enfants ne répondent pas (horaires atypiques en particulier, avant 7h et après 19h). Il permettra aussi à de nombreuses familles, en particulier monoparentales de s'intégrer socialement et dans le monde du travail.

La supervision du dispositif assurée par Pro Juventute et la formation de base dispensée aux employées de Mary Poppins permettent de garantir la qualité de la prise en charge proposée.

Le dispositif de formation

La Délégation à la petite enfance a travaillé activement avec Pro Juventute sur le concept de cette formation.

En avril 2008, la première volée de formation d'assistante maternelle Mary Poppins, proposée par pro juventute Genève, a vu le jour.

Cette formation s'adresse aux candidats en fin de droit de chômage répondant aux prérequis de pro juventute Genève et aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité. La sélection des participants à la formation se fait en étroite collaboration avec l'Office cantonal de l'Emploi. Chaque session de formation peut accueillir 20 participantes. Dès 2009, pro juventute Genève proposera 3 sessions par année.

Cette formation comporte 286 heures réparties entre

- 120 heures théoriques
- 120 heures de stages
- 26 heures d'ateliers pratiques
- 10h d'accompagnement individualisé
- 10h de séances préparatoires à l'activité en entreprise

Elle vise à transmettre aux participantes d'une part des connaissances en vue de les sensibiliser aux différents besoins du jeune enfant (exemple : alimentation, premiers secours, le jeu dans le développement de l'enfant, etc.) et d'autre part des outils pour y répondre. Elle insiste également sur la manière de mettre en place des liens de collaboration professionnels entre les assistantes maternelles, les parents et l'entreprise Mary Poppins.

Les stages pratiques (5 semaines de 3 jours) ont lieu dans des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville. Avant le lancement de ceux-ci, le projet Mary Poppins a été présenté en détails aux directions de ces institutions qui en ont vu la complémentarité avec leurs propres structures.

Les stages en structures collectives visent, sous le regard d'éducatrices de la petite enfance diplômées et expérimentées et de responsables avisées, le développement de compétences de base transférables dans le contexte d'une prise en charge à domicile (ex : dialogue avec les familles, modes de relation à l'enfant dans différentes situations tels les soins, l'endormissement, le jeu, etc.).

L'assistante maternelle formée exercera essentiellement son activité au sein de l'entreprise Mary Poppins, dont les services proposés sont des prestations de garde d'enfants de 0 à 12 ans au domicile des familles.

Toutefois, une réflexion est en cours afin de voir dans quelle mesure les assistantes maternelles ainsi formées et bénéficiant à terme d'une expérience pratique pourraient s'inscrire dans un dispositif de validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention d'un CFC d'assistante socio-éducatif. Ce dernier leur assurerait une nouvelle mobilité professionnelle.